

Compte rendu de la réunion exceptionnelle du 27 février 2017 du Conseil de l'École Doctorale

Etaient présents : Mmes et MM. Cécile BOURREAU-DUBOIS, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, François LORMANT, Jean-Noël ORY, Wafa TOUBI.

Etaient excusés : Mmes et MM. Emmanuelle FILIPETTO, Xavier HENRY, Stéphane KILBERTUS, Stéphane PIERRE-CAPS, Benoît PLESSIX, Nicolas RUIZ, Pierre TIFINE.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

Relevé de décisions

Discussion sur les financements de thèse Région :

Le Conseil décide à l'unanimité de scinder en deux un contrat doctoral pour cofinancer deux thèses Région.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'École doctorale SJPEG à 14h10.

A. Discussion sur les financements de thèse Région

Mme Doriat-Duban explique au Conseil les raisons de cette réunion exceptionnelle à savoir les co-financements doctoraux de la Région Grand Est et la possibilité de scinder en deux un contrat doctoral pour cofinancer les projets dans le cadre de l'Appel à projets Région 2017.

Mme Doriat-Duban rappelle au Conseil que l'ED SJPEG sera dotée de 9 contrats doctoraux pour le concours 2017 auxquels s'ajoute le contrat doctoral « Président ».

Mme Doriat-Duban présente les différents cas possibles :

- si aucun projet n'est retenu par la Région alors l'Ed récupère les 10 contrats doctoraux UL ;
- 1 thèse cofinancée avec un contrat doctoral scindé en deux : 10 thèses financées (9 UL + 1 thèse avec 1/2 contrat Région et 1/2 contrat doctoral + 1/2 contrat doctoral reversé à l'UL)
- 2 thèses cofinancées Région (un contrat doctoral scindé en deux) d'où 9 thèses financées UL et 2 thèses cofinancées Région donc 11 thèses financées

Mme Doriat-Duban précise au Conseil qu'elle va insister auprès du VPCS pour obtenir le 11^{ème} contrat dans le cas d'une seule thèse cofinancée par la Région.

Monsieur Ory demande à quel moment la Région donnera sa réponse concernant le co-financement et que se passera-t-il si le projet est accepté mais qu'aucun candidat n'est trouvé ? Monsieur Ory ajoute que si l'ED n'a aucune garantie d'obtenir le 11^{ème} contrat, quel est son intérêt de scinder un contrat doctoral en deux sachant qu'il y a 10 contrats doctoraux certains.

Mme Doriat-Duban précise que le contrat doctoral scindé en deux est récupéré si aucun candidat n'est trouvé.

Monsieur Lormant demande si l'ED a une place à jouer dans l'axe « transversal » de la Région. Madame Doriat-Duban explique que l'axe transversal est le seul dans lequel les projets de l'ED peuvent se positionner.

Mme Doriat-Duban précise néanmoins que d'après le message reçu de Stéphane Pierré-Caps retenu par ailleurs, peu de sujets de droit public entre dans cet axe ce qui explique en partie l'avis défavorable de l'IRENEE concernant la division d'un contrat doctoral. Mme Doriat-Duban ajoute que l'ex-Université Nancy 2 ajoutait des contrats pour cofinancer les projets.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil de la possibilité de projets soumis par le BETA et peut-être par l'IFG.

Monsieur Géa explique au Conseil qu'il est défavorable à la division de contrats doctoraux notamment parce qu'il s'agit d'une démarche politique et non scientifique et que les thématiques devraient venir des laboratoires et non de la Région. Monsieur Géa précise qu'il est défavorable à la manière dont la Région et l'UL procèdent pour cet appel à projets.

Monsieur Ory estime qu'il faudrait répondre à cet appel à projets si cela apportait un plus à l'ED. Mme Doriat-Duban explique qu'en tout état de cause, l'ED ne perd pas de contrat doctoral.

Monsieur Jeandidier estime qu'il faut essayer de récupérer des fonds et « jouer le jeu ».

Monsieur Herrmann estime que les universitaires n'ont pas été associés au processus et ajoute qu'il est plutôt défavorable à scinder un contrat doctoral en deux.

Madame Bourreau-Dubois estime que, dans la mesure où l'ED n'a rien à perdre et que cela peut libérer des sujets pour le concours des contrats doctoraux de septembre, alors il serait intéressant de scinder un contrat doctoral en deux.

Monsieur Ory fait remarquer que si un candidat moyen se présente pour un projet Région, il obtiendra l'allocation alors qu'il n'aurait probablement pas obtenu le contrat doctoral.

Certains membres du Conseil se demandent si c'est en refusant de remonter des projets à la Région que l'ED obtiendrait plus de financements.

Monsieur Garcia estime que le risque est que les Sciences Humaines et Sociales soient mises de côté.

Monsieur Géa explique que le laboratoire IFG n'attend rien de la Région et qu'il existe d'autres instances de recherche.

Mme Doriat-Duban propose de scinder en deux un seul contrat, pour soutenir le ou les laboratoires qui ont des projets à proposer et de demander à l'Université de Lorraine que le contrat dit « Président » revienne à l'ED de manière certaine, y compris dans le cas où l'ED obtiendrait deux cofinancements de la Région.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que l'Université de Lorraine demande aux écoles doctorales de participer à cet appel à projets. Mme Doriat-Duban ajoute que si aucun cofinancement région n'est attribué, l'ED a la garantie d'avoir 10 contrats doctoraux pour le concours de septembre 2017.

Mme Doriat-Duban ajoute que si le Conseil le souhaite, aucun contrat doctoral ne sera scindé en deux et l'ED peut faire remonter des projets financés à 100% par la Région, sachant que les chances de les obtenir sont quasi nulles.

Mme Bourreau-Dubois estime qu'il faudrait essayer cette année de remonter des projets cofinancés afin de voir la réponse de la Région.

Monsieur Lormant demande si les modalités de cet Appel à projets changeront l'année prochaine.

Mme Doriat-Duban répond que cela serait étonnant car ce sont les mêmes thématiques que dans le cadre de l'I-Site.

Monsieur Jeandidier estime que le refus de remonter des projets cofinancés enverrait un message négatif à la Région et à l'Université de Lorraine.

Mme Doriat-Duban précise au Conseil que les 8 contrats doctoraux « Président » seront redistribués (89 contrats doctoraux + 8 contrats redistribués).

Mme Doriat-Duban demande finalement au Conseil s'il accepte de scinder en deux un contrat doctoral afin de tenter d'obtenir deux thèses cofinancées par la Région, à condition que le contrat dit « président » ne serve pas aux ajustements globaux mais soit redonné avec certitude à l'ED SJPEG.

Le Conseil valide à la majorité la proposition de scinder en deux un contrat doctoral (6 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention).

Mme Doriat-Duban explique au Conseil qu'il devra noter chaque projet remonté par les laboratoires et qu'une appréciation devra également être émise pour chaque dossier. Mme Doriat-Duban précise au Conseil que cela se fera lors de la réunion prévue le 13 mars 2017 à 14h00 et ajoute que cette réunion sera conjointe avec le Conseil du Pôle scientifique SJPEG, comme demandé par l'Université de Lorraine.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil que chaque porteur de projet soit auditionné lors de cette réunion avec 5 mn de présentation et 10 mn de questions. Les membres du Conseil approuvent cette proposition.

Mme Doriat-Duban précise que les dossiers remontés par le LEF seront examinés uniquement par le Conseil de l'ED SJPEG, ce laboratoire n'étant pas rattaché à l'UL.

Mme Doriat-Duban remercie les membres du Conseil d'avoir été présents à cette réunion exceptionnelle.

Mme Doriat-Duban remercie le Conseil et clôt la réunion à 15h45.